

Bachelier en Informatique de gestion

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : eco.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE IG207 Expression écrite et orale en langue française			
Code	ECIG2B07IG207	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Michel SERVAIS (michel.servais@helha.be) Romain FARAONE (romain.faraone@helha.be) Thomas DEDIEU (dedieut@helha.be) HELHa Campus Montignies Thomas DEDIEU (dedieut@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. Elle vise à améliorer les compétences en français et en anglais. Elle vise également à parfaire les formations juridique et professionnelle des étudiants.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne**
 - 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit
 - 2.4 Présenter une solution devant un public avec un support adéquat
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
 - 5.3 Respecter les délais prévus

Acquis d'apprentissage visés

A l'issue de cette UE, l'étudiant sera capable :

- de présenter efficacement un exposé oral
- d'exprimer et produire de manière claire et professionnelle des informations par l'utilisation de vocabulaire et de principes grammaticaux adéquats

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECIG2B07IG207A Communication en langue française

36 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECIG2B07IG207A Communication en langue française

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier en Informatique de gestion

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication en langue française			
Code	20_ECIG2B07IG207A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Thomas DEDIEU (dedieut@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Au cours de son parcours professionnel, l'étudiant-e devra faire face à des situations de communication écrite ou orale, et sa performance dans cette facette du quotidien sera évaluée par collègues, supérieurs hiérarchiques et clients. Il est donc important de maîtriser les aspects normatifs de ces situations.

Cette AA vise donc à améliorer les compétences en communication écrite et orale en tenant compte des particularités de la langue française et de l'histoire de cette dernière.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- de présenter efficacement un exposé oral ;
- de défendre par écrit un point de vue ;
- de se relire efficacement afin d'éviter les fautes d'orthographe/de grammaire ;
- d'appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Les différences entre le français oral et le français écrit ;
- La révision de la grammaire française ;
- les écrits professionnels (argumentation et rapport professionnel) ;
- L'exposé oral (théorie et exercices) ;
- Les éléments caractéristiques de la lettre commerciale et du mail ;
- La recherche d'emploi.

Démarches d'apprentissage

Va-et-vient entre théorie et pratique, travail de groupe et correction des différents exercices. Démarche réflexive et échanges.

Dispositifs d'aide à la réussite

Les exercices servent d'évaluation formative et permettent donc un feed-back.

Sources et références

Blein, B. (2020). *Parler en public : Tout pour être à l'aise à l'oral, réunion professionnelle, examen, entretien*

d'embauche. Paris : Larousse.

Fayet, M., & Nishimata, A. (2019). *Savoir rédiger le courrier d'entreprise* (Nouvelle éd. augmentée). Paris : Éditions Eyrolles.

Hoedt, A., Piron, J., & Matagne, K. (2017). *La faute de l'orthographe : La convivialité*. Paris : Textuel.

Pellat, J.-C., Fonvielle, S., & Grevisse, M. (2018). *Le Grevisse de l'enseignant : 1000 exercices de grammaire*. Paris : Magnard.

Scheepers, C. (2013). *L'argumentation écrite*. Bruxelles : De Boeck-Duculot.

Spicher, A. (2021). *Bien écrire, bien rédiger en 40 fiches* (2e édition). Paris : Ellipses

Thyrion, F. (2006). *La dissertation : Du lieu commun au texte de réflexion personnelle* (4e édition). Bruxelles : De Boeck Duculot.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Fiches-séquences
- Ressources diverses déposées sur la plateforme ConnectED
- Moodle

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles seront déposées sur Connected au regard de l'UE.

L'activité d'apprentissage est évaluée au Q1 par un examen écrit qui a lieu à court ouvert. Au Q2, l'évaluation est complétée par 2 présentations orales : la première qui est reprise sous la rubrique ("Interrogation") a lieu durant le quadrimestre, l'autre pendant la session de juin.

Si l'étudiant n'a pas placé son CV correctement rédigé sur Probook (voir Règlement spécifique p.23), il sera sanctionné de 20 % dans sa note du Q2 (sauf exception et envoi par mail).

Pour l'évaluation de Q3, l'étudiant est dispensé du Q1 (75%) ou du Q2 (25%) s'il a obtenu 60% dans la partie en question.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Int	5		
Période d'évaluation	Eve	75	Exo	20	Exe + Exo	100

Eve = Évaluation écrite, Int = Interrogation(s), Exo = Examen oral, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).